

Bac Professionnel Technicien Conseil Vente en Animalerie

Objectifs de la formation

- Obtenir un diplôme professionnel de niveau IV et former des employés hautement qualifiés.
- S'insérer dans le milieu professionnel : animaleries et autres magasins spécialisés en petits animaux comme conseiller, vendeur ou chef de rayon.
- Poursuite d'étude vers un BTSA TC (technico-commercial) ou un certificat de spécialisation.

Conditions d'admission

- ❖ Après la troisième on intègre une classe de seconde professionnelle « Technicien Conseil Vente en Animalerie »
- ❖ Après une seconde générale et/ou technologique ou une classe de première on intègre par réorientation, une classe de première Bac Pro.

Contenus de la formation

- ❖ En seconde professionnelle, le programme est le suivant :

Modules	Horaires indicatifs par semaine sur 30 semaines
Enseignements Généraux (12 h) dont :	
Français	2 h
Mathématiques	2 h
Informatique	1 h
Biologie	1,5 h
Physique/chimie	1 h
Economie d'entreprise	1 h
Langue vivante (anglais ou espagnol)	2 h
Histoire/Géographie	1 h
Education socioculturelle	1 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignements Professionnels (EP1-EP 2) : Environnement du point de vente et merchandising du produit	6,5 h
Enseignements Professionnels spécialisés et spécifiques (EP3) Vente en animalerie	3 h
Enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) : « Commerce équitable et développement durable »	3 h

- Une semaine de stage collectif sur des thématiques liées au développement durable et à l'éducation à la santé.
- Réalisation d'un projet socioculturel collectif.
- 4 à 6 semaines de stage en entreprise dont trois prises sur la scolarité.

Programme de la formation des deux années de Bac Professionnel

❖ En première et terminale en bac professionnel :

La formation est organisée en modules composés d'une ou plusieurs matières. Des séquences de pluridisciplinarités permettent d'aborder avec plusieurs enseignants des thèmes de façon transversale en classe ou sur le terrain.

14 semaines de stage sur 2 ans sont obligatoires en entreprise.

Modules généraux :	14 h/semaine
MG1 Langue française (Français/ESC/Histoire-Géographie/Documentation)	
MG2 Langue vivante et culture étrangère (anglais, espagnol)	
MG3 Pratique des activités sportives (EPS/Biologie)	
MG4 Culture scientifique et technologique (Maths/Physique-Chimie/Informatique/Biologie)	
Modules professionnels :	10 h/semaine
MP1 Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal, son milieu et l'environnement	
MP2 Mercatique	
MP3 L'entreprise dans son environnement	
MP4 Gestion commerciale d'un espace de vente	
MP5 Techniques de vente	
MP6 Techniques animalières	
MP7 cadre réglementaire de la vente en animalerie	
Modules spécifiques répartis sur les 2 ans :	
MAP (Module d'adaptation professionnelle) : « Possession d'un animal et maltraitance »	56H
Travaux Pratiques Renforcés (TPR)	28H
EIE (enseignements laissés à l'initiative de l'établissement)	112H
Education à la santé – Sécurité au travail	28H
Accompagnement individualisé	60H
Pluridisciplinarité	224H

Le diplôme s'obtient à partir de deux types d'épreuves

1°/ Des contrôles en cours de formation dits CCF

2°/ Des épreuves terminales :

- E1 : Français (coef.2) , histoire, géographie (coef. 1)
- E4 : Mathématiques (coef. 1,5)
- E5 : Sciences appliquées et technologie (technique/éco) (coef. 2)
- E6 : Expérience en milieu professionnel : dossier sur une situation professionnelle vécue avec une épreuve orale (coef. 3)

Une note moyenne de 10 à l'ensemble des épreuves terminales et des CCF permet l'obtention du diplôme.

A noter : En classe de Première, les élèves qui ont intégré la formation en classe de 2° Pro peuvent obtenir le diplôme du BEPA « Conseil Vente », par la voie du contrôle continu.



L.P.A. ADRIANA
59, route de Pau - 65000 Tarbes
tél : 05.62.93.07.32 courriel lpa.tarbes@educagri.fr
site web : <http://epl-tarbes>

